

Belmont, le 7 octobre 2025

**Préavis n° 11/2025
Au Conseil Communal**

Budget 2026

TABLE DES MATIERES

1	Propos introductifs de la Municipalité	4
2	Préambule.....	5
2.1	Eléments particuliers.....	5
2.1.1	Contexte économique général	5
2.1.2	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)	6
2.1.3	Présentation des natures comptables à 3 positions	6
3	Charges par nature	7
3.1	Centre par nature 30 – Autorités et personnel.....	7
3.2	Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises	8
3.3	Centre par nature 32 – Intérêts passifs	8
3.4	Centre par nature 33 – Amortissements.....	9
3.5	Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques.....	9
3.6	Centre par nature 36 – Aides et subventions	10
3.7	Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux	10
3.8	Centre par nature 39 – Imputations internes	10
4	Evolution des charges par nature	11
5	Répartition des charges par nature	11
6	Produits par nature.....	12
6.1	Centre par nature 40 – Impôts	12
6.2	Centre par nature 41 – Patentes et concessions.....	14
6.3	Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine.....	14
6.4	Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes.....	14
6.5	Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation	14
6.6	Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques	14
6.7	Centre par nature 46 – Autres participations et subventions	15
6.8	Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	15
6.9	Centre par nature 49 – Imputations internes	15
7	Évolution des produits par nature	16
8	Répartition des produits par nature	16
9	Investissements	17
9.1	Investissements prévus au budget.....	17
9.2	Investissements hors budget – préavis	17

10	Autofinancement.....	19
11	Endettement	20
11.1	Effacement de la dette	21
12	Charges et produits par service	22
12.1	Répartition des charges par service	23
12.2	Répartition des produits par service	23
13	Résultat	24
14	Propos conclusifs.....	25
15	Conclusions	26
16	Fiche technique péréquation.....	27

Au Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2026.

1 Propos introductifs de la Municipalité

Avec un excédent de charges de CHF 1'384'229.60, le budget 2026 présente un déficit plus important que celui présenté lors du budget 2025 (CHF 597'300.-).

Cette situation est due à une croissance des charges plus rapide que celles des revenus.

Nous sommes cependant confiants d'un retour à l'équilibre ces prochaines années, grâce à une stabilisation de nos charges et une croissance de nos recettes fiscales avec l'arrivée de nouveaux contribuables par suite de nouvelles constructions sur le territoire communal (Arnier III, Rueyres 2, densification de quartiers à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau PACom).

C'est pourquoi, si une attention particulière a été portée à ne pas dépenser plus que nécessaire, nous n'avons à ce stade pas pris de mesures d'économie qui toucheraient au personnel communal ou aux prestations fournies à la population et poursuivons les projets selon le programme de législature annoncé.

Nous pensons que l'impact péréquatif sera finalement moindre que celui anticipé avec le calcul des acomptes 2026. En effet, ceux-ci se basent sur une situation 2024 qui était bien meilleure que ce que risque d'être la situation 2026. La moins bonne santé financière de la Commune devrait nous permettre de bénéficier d'une ponction péréquative plus faible.

Malgré la perte de CHF 547'621.42 enregistrée en 2024, le capital de la Commune disponible au 1er janvier 2025 (CHF 2'429'690.80) est toujours suffisant pour couvrir cet excédent de charges envisagé pour 2026, qui vient se rajouter à celui annoncé lors du budget 2025 (CHF 597'300.-). C'est pourquoi nous sommes confiants en vous présentant ce budget 2026, malgré l'importance du déficit projeté.

Les derniers exercices clôturés ont montré la bonne capacité des autorités communales à présenter des résultats finaux meilleurs que les budgets annoncés, grâce à une rigueur financière présente à tous les niveaux de l'administration communale.

Pour conclure ces propos introductifs, nous saluons l'excellent travail du service des finances dans la préparation de ce préavis et de ses documents annexes. Merci également à tous les services communaux qui ont contribué à l'alimentation des différentes rubriques du budget, avec une volonté constante de maintenir nos charges.

2 Préambule

Le budget de fonctionnement 2026 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laisse apparaître **un excédent de charges présumé de CHF 1'384'229.60**. Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices.

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Budget 2026	28'790'320.60	27'406'091.00	-1'384'229.60
Budget 2025	29'593'790.00	28'996'490.00	-597'300.00
Comptes 2024	34'913'955.67	34'366'334.25	-547'621.42

Ce budget a été élaboré selon la méthode dite "**base zéro**", ce qui signifie qu'aucun report de crédits depuis l'exercice précédent n'a été autorisé. Comme les années précédentes, sa préparation a été entièrement informatisée et a suivi une approche ascendante ("**bottom-up**"). Une attention particulière a été portée à la justification des montants inscrits au budget, reflétant une contribution conséquente en temps et en efforts de la part des responsables opérationnels et de la Municipalité. L'objectif était d'aboutir à un budget reflétant une synthèse équilibrée entre les intérêts en présence et les contraintes financières.

Dans la continuité des exercices précédents, le calcul des charges s'est appuyé sur une moyenne des trois derniers exercices. Une approche similaire a été retenue pour les revenus durables et comparables d'une année à l'autre. Les revenus fiscaux, quant à eux, ont également été estimés sur la base de moyennes, mais en tenant compte de leur année de réalisation, conformément à l'approche introduite depuis le budget 2022.

Comme les années précédentes, ce document est accompagné d'un "Recueil des remarques au budget 2026" qui propose une analyse détaillée des comptes et de leurs variations, tout en laissant les éléments de contexte général et l'analyse globale au présent préavis.

2.1 Éléments particuliers

2.1.1 Contexte économique général

Le contexte économique entourant l'élaboration du budget 2026 présente certaines similitudes avec celui de l'exercice précédent. La situation géopolitique reste tendue, notamment en Europe de l'Est, où le conflit perdure et continue de générer de fortes incertitudes sur les marchés internationaux. A cela s'ajoutent les conséquences des élections présidentielles américaines de 2024, dont les effets économiques et financiers commencent à se faire sentir en 2025 et devraient s'intensifier en 2026.

Sur le plan conjoncturel, des signaux positifs émergent. Malgré une meilleure diversification énergétique et une gestion plus proactive des capacités de réserve, l'EICom rappelle que des incertitudes subsistent, justifiant le maintien d'une réserve énergétique significative. D'autre part, la tendance baissière de l'inflation amorcée en 2024 se confirme et devrait atteindre 0.5% en 2026, selon la Banque nationale suisse ([BNS, rapport juin 2025](#)).

Dans ce contexte, La Municipalité prévoit également une indexation de 0,2%, basée sur l'IPC de juin 2025. (voir rubrique 3.1 « Centre par nature 30 » pour plus de précisions).

2.1.2 Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) en 2025, le budget 2026 intègre pour la deuxième fois les nouvelles typologies de charges ainsi que les mécanismes de redistribution actualisés. Il convient de préciser qu'il s'agit de prévisions basées sur la situation comptable 2024 de la Commune. Les valeurs finales ne pourront être constatées qu'à l'occasion du décompte définitif 2026 de la NPIV au premier semestre 2027.

Cependant, ces chiffres estimatifs nous permettent déjà d'effectuer une comparaison ligne par ligne entre les budgets des années 2025 et 2026 pour les éléments liés à la péréquation. La charge péréquative totale pour ces deux exercices peut dès lors être résumée comme suit :

Charge péréquative			
	Budget 2026	Budget 2025	Diff. Bu 26/25
Péréquation horizontale	1'929'419	1'674'554	254'865
Part. cohésion sociale (PCS)	3'859'068	3'781'022	78'046
Facture policière	120'923	119'667	1'256
	5'909'410	5'575'243	334'167

A l'opposé de l'évolution entre les budgets 2024 et 2025, qui fait apparaître une diminution de la charge péréquative absolue de CHF 1'276'766.-, une hausse de CHF 334'167.- est constatée entre les prévisions budgétaires 2025 et 2026. Cela met en évidence que, malgré un rééquilibrage annoncé entre le Canton et les communes, les charges péréquatives continuent à augmenter de manière significative.

Derrière ces chiffres parfois complexes à appréhender, et malgré l'accord conclu entre les communes et le Canton, c'est une nouvelle nomenclature comptable destinée à enregistrer les flux financiers liés à la NPIV qui a été mise en place. Pour de plus amples informations, voir rubrique 3.5 « Centre par nature 35 » ainsi que la fiche détaillée des acomptes 2026 de la péréquation, remise par le canton, à la rubrique n°16 « Fiche technique péréquation ».

2.1.3 Présentation des natures comptables à 3 positions

Comme annoncé lors de la présentation du budget 2025, seule la version de la brochure basée sur des natures comptables à 3 positions sera désormais présentée et soumise au vote du Conseil. En conséquence, le **Recueil des remarques**, tout comme le **préavis**, ont été adaptés à ce nouveau niveau de détail. Pour rappel, les postes budgétaires sont maintenant présentés de manière résumée, sous la forme suivante : 210.318.

Cette approche simplifiée s'inspire de la synthèse des états financiers demandée par le Canton et des différents rapports remis par la commune. La lecture des chiffres en demeure plus simple et rapide.

3 Charges par nature

Les charges, présentées par nature, sont décrites dans le tableau suivant ;

Charges par nature							
N°	Charges	Budget 2026	En %	Budget 2025	Diff. Bu 26/25	Comptes 2024	Comptes 2023
30	Autorités et personnel	4'714'476.00	16.38%	6'205'950.00	-1'491'474.00	6'107'362.17	6'386'192.93
31	Biens, services, marchandises	7'133'286.60	24.78%	7'637'120.00	-503'833.40	7'814'367.61	6'615'173.18
32	Intérêts passifs	558'763.00	1.94%	515'065.00	43'698.00	546'215.99	534'296.23
33	Amortissements	1'704'745.00	5.92%	1'586'102.00	118'643.00	1'493'933.89	2'107'811.81
35	Remboursements, participations	11'236'727.00	39.03%	10'744'778.00	491'949.00	13'694'455.81	11'242'729.25
36	Aides et subventions	1'744'590.00	6.06%	991'676.00	752'914.00	799'338.76	515'777.15
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	927'593.00	3.22%	1'088'159.00	-160'566.00	3'691'459.78	1'782'667.31
39	Imputations internes	770'140.00	2.67%	824'940.00	-54'800.00	766'821.66	867'269.99
		28'790'320.60	100%	29'593'790.00	-803'469.40	34'913'955.67	30'051'917.85

Voici ensuite le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » ;

Variation charges épurées			
	Budget 2026	Budget 2025	Différence
Total des charges	28'790'320.60	29'593'790.00	-803'469.40
<i>J. Amortissements (33)</i>	<i>-1'704'745.00</i>	<i>-1'586'102.00</i>	<i>-118'643.00</i>
<i>J. Attributions au fonds (38)</i>	<i>-927'593.00</i>	<i>-1'088'159.00</i>	<i>160'566.00</i>
<i>J. Imputations internes (39)</i>	<i>-770'140.00</i>	<i>-824'940.00</i>	<i>54'800.00</i>
Charges épurées	25'387'842.60	26'094'589.00	-706'746.40

Le budget 2026 présente une diminution de charges s'élevant à CHF 803'469.- ou à une diminution de CHF 706'746.- de charges dites « courantes » par rapport au budget 2025.

Cette diminution importante est principalement liée à la nature 31, pour un montant de CHF 503'833.-. Les principaux montants sont détaillés dans le sous-chapitre 3.2.

3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

Cette nature présente une diminution de CHF 1'491'474.- par rapport au budget 2025.

Cette baisse est principalement due au transfert du personnel du CVE (Centre de vie enfantine) à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ).

Cette évolution s'inscrit dans la continuité du projet initié par la Municipalité en 2024, visant à transférer l'ensemble des structures d'accueil de l'enfance à la FEJ, afin d'en faciliter la gestion. Le Centre de vie enfantine (CVE) sera à son tour intégré à cette entité dès le 1^{er} janvier 2026.

En contrepartie de cette diminution de la masse salariale, la Commune participera au financement de la FEJ selon la clé de répartition en vigueur. Pour plus de détails, se référer au chapitre 3.6 Aides et subventions.

Ce poste comprend également l'ajout d'une ressource au Service des infrastructures et les indemnités annuelles accordées au personnel communal (annuités), conformément au règlement du personnel, pour un montant de CHF 29'884.-, ainsi qu'une indexation prévue de 0,2 %, basée sur l'IPC du mois de juin 2025, destinée à compenser le coût de la vie (le montant définitif de l'indexation sera arrêté en fin d'année 2025).

Le tableau suivant présente la situation des ETP prévus et passés et comprend aussi bien les effectifs en CDI que ceux en CDD :

Equivalent plein temps (EPT)						
Service	Dicastère	Budget 2026	Budget 2025	Effectif 2024	Effectif 2023	Effectif 2022
Greffe	DAGSP	2.90	2.40	2.40	2.40	2.40
Office de la Population		1.40	1.40	1.40	1.40	1.40
Ressources Humaines		1.40	1.40	1.40	0.80	1.40
Finances	DFMI	3.50	3.35	3.55	3.20	3.20
Service des infrastructures	DTSI/DUD	7.70	6.70	5.70	6.70	4.30
Services extérieurs	DTSI	5.50	6.00	5.50	5.00	4.40
Domaines (ex conciergerie)	DUD	4.92	4.92	3.92	3.92	5.07
Jeunesse et affaires. sociales	DJAS	1.40	1.40	0.60	0.60	0.00
Organistes		0.00	0.00	0.00	0.40	0.20
Réfectoire et devoirs surveillés		1.82	1.67	1.81	1.58	1.62
Centres aérés		0.09	0.00	0.00	0.00	0.00
CVE *		0.00	13.55	13.35	13.85	12.15
UAPE		0.00	0.00	0.00	7.70	6.84
Total personnel fixe			30.63	42.79	39.63	47.55
Apprenti(e)s *		1.00	4.00	3.00	4.00	4.00
Stagiaires *		0.00	4.50	3.00	3.00	3.00
Etudiant.e pré HES		0.00	0.00	0.50	0.00	0.00
Total personnel EPT		31.63	51.29	45.63	54.55	49.98
Personnes physiques		43	69	63	79	74

*La gestion de l'ensemble des collaborateurs du CVE, y compris 3 apprenti-e-s et 3 stagiaires, sera transférée à la FEJ à partir de 2026.

3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Une diminution de CHF 503'833.- est prévue dans cette nature par rapport au budget 2025.

Elle résulte d'un ensemble important de variations, qu'il convient de relativiser entre les deux exercices budgétaires. Parmi les écarts significatifs, on peut notamment relever le transfert de l'achat de produits alimentaires du CVE à la FEJ, pour un montant de CHF 120'000.-. À cela s'ajoute la baisse de la consommation d'électricité, représentant une diminution de CHF 102'600.-. On observe également une réduction des honoraires et frais d'étude, à hauteur de CHF 93'400.-, une diminution des frais d'entretien des véhicules pour CHF 54'950.-, ainsi qu'une baisse des achats de matériel d'exploitation, à hauteur de CHF 45'350.-.

Le solde de la différence est lié à diverses variations de moindre importance.

3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Au budget 2026, cette nature prévoit une augmentation de charges de CHF 43'698.- qui s'explique par le renouvellement d'emprunts arrivant à échéance courant 2025, pour un montant de CHF 6'000'000.-, ainsi que par des estimations budgétaires de taux d'intérêt moins favorables que ceux appliqués aux emprunts précédents.

Voir rubrique 11 « Endettement » pour plus de détails sur les emprunts.

3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

Pour la période 2026, seuls les amortissements obligatoires ont été portés au budget. La nature concernée voit une augmentation de la somme des amortissements de CHF 118'643.-. Cette situation s'explique par la prise en compte des amortissements à venir, en prévision du bouclage de préavis en cours, notamment celui relatif aux travaux de Burenz-Chaffeises.

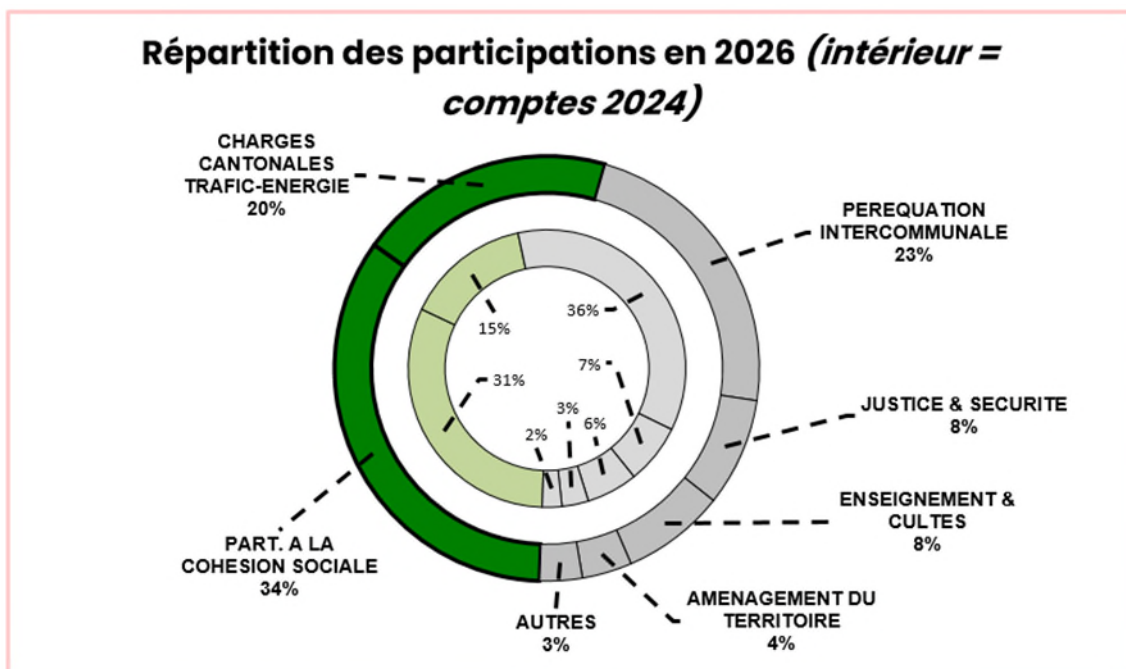
3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature présente une augmentation de CHF 491'949.- par rapport au budget 2025.

Plus de 50 % de l'augmentation est liée à la NPIV, pour un montant de CHF 255'500.-. Malgré une réduction de la participation en 2024 lors de son entrée en vigueur, la contribution annuelle repart à la hausse.

Après la NPIV, la participation aux déficits du trafic régional et des transports lausannois (TL) s'élève respectivement à CHF 81'000.- et CHF 136'000.-.

Afin de mieux illustrer la composition des charges de cette nature, le graphique suivant détaille les charges par type et par attribution.



Si la nature 35 représente à elle seule 39,03 % du total des charges budgétisées en 2026, contre 36,31 % en 2025 (soit une hausse de 2,72 %), plus de la moitié de ce montant sera reversée à des instances cantonales (54 %, en vert foncé sur le graphique). La variation de proportion observée entre les charges cantonales et communales s'explique par la nouvelle méthode de comptabilisation des charges péréquatives, qui réduit fortement la valeur de la participation aux charges dites communales.

Les chiffres définitifs relatifs au décompte 2025 de péréquation, ainsi qu'à la facture sociale, ne seront connus qu'à la fin de l'été 2026. Les acomptes de 2026 sont basés sur des statistiques arrêtées au 31.12.2024, mais seul l'établissement du décompte final prendra en compte la réalité de la situation.

Pour plus d'informations, la fiche technique concernant Belmont-sur-Lausanne, éditée

par le canton et reçue le 1 juillet 2025, est intégrée à la rubrique 16 « Fiche technique péréquation » de ce préavis.

3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Cette nature présente une augmentation de CHF 752'914.- par rapport au budget précédent qui s'explique principalement par le complément de la participation de la Commune aux frais d'exploitation de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ), à hauteur de CHF 623'000.- dès 2026, dans le cadre du transfert de la gestion du CVE à cette dernière.

Sous réserve de l'approbation du Conseil communal du préavis de révision du règlement sur les transports scolaires, les prestations seront élargies, entraînant ainsi une augmentation des coûts de CHF 126'410.-.

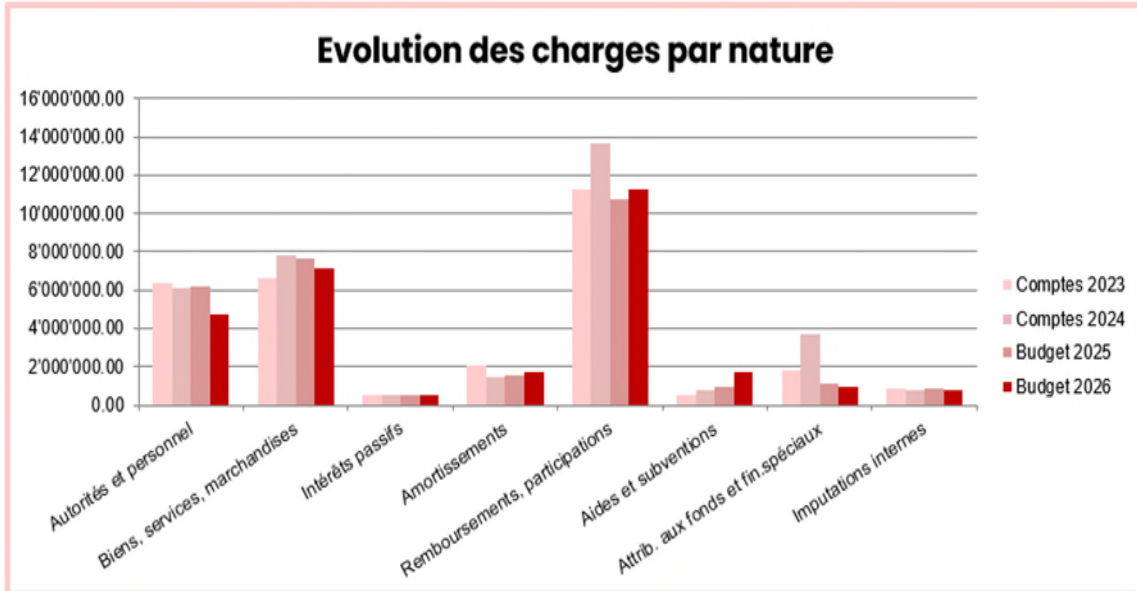
3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une diminution de charges de CHF 160'566.- par rapport au budget 2025. Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfices (par exemple la Maison Pasche), ou qui sont légalement tenus d'alimenter un fonds spécifique (tels que les services de l'eau, de l'électricité ou des déchets). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats budgétés dans chacun de ces domaines.

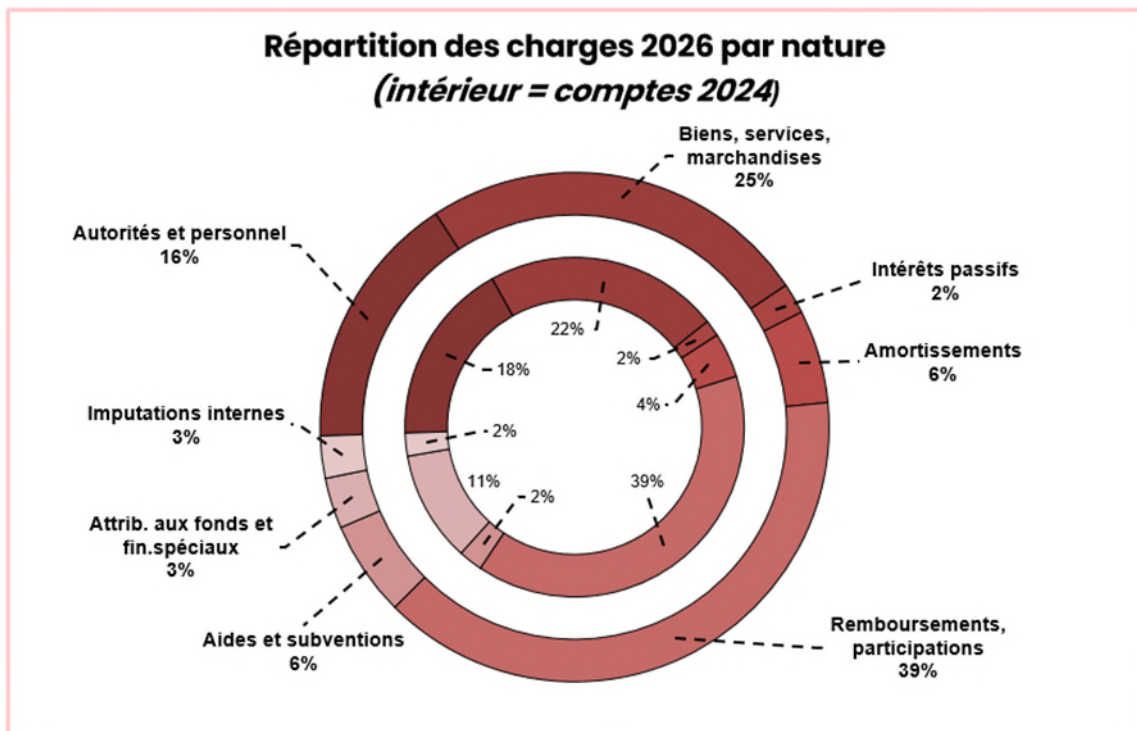
3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2026. S'agissant de transferts d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

4 Evolution des charges par nature



5 Répartition des charges par nature



6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant :

Produits par nature							
N°	Produits	Budget 2026	En %	Budget 2025	Diff. Bu 26/25	Comptes 2024	Comptes 2023
40	Impôts	17'440'800.00	63.64%	17'363'700.00	77'100.00	19'217'595.95	16'991'760.83
41	Patentes, concessions	8'000.00	0.03%	8'800.00	-800.00	8'472.35	7'480.00
42	Revenu du patrimoine	1'765'080.00	6.44%	1'894'005.00	-128'925.00	2'205'521.07	1'849'316.78
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	5'909'021.00	21.56%	6'472'445.00	-563'424.00	6'695'340.24	6'423'278.00
44	Participations à des recettes cantonales	559'200.00	2.04%	594'500.00	-35'300.00	607'588.75	452'687.25
45	Participations et remboursements	828'350.00	3.02%	815'680.00	12'670.00	2'736'905.07	1'896'518.34
46	Autres part. et subventions	25'500.00	0.09%	573'920.00	-548'420.00	591'011.20	867'485.05
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	100'000.00	0.36%	448'000.00	-348'000.00	1'537'077.96	696'121.61
49	Imputations internes	770'140.00	2.81%	825'440.00	-55'300.00	766'821.66	867'269.99
		27'406'091.00	100%	28'996'490.00	-1'590'399.00	34'366'334.25	30'051'917.85

Voici ensuite le détail de la variation nette des produits épurés, dits « courants » :

Variation produits épurés			
	Budget 2026	Budget 2025	Différence
Total des produits	27'406'091.00	28'996'490.00	-1'590'399.00
<i>./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)</i>	<i>-100'000.00</i>	<i>-448'000.00</i>	<i>348'000.00</i>
<i>./. Imputations internes (49)</i>	<i>-770'140.00</i>	<i>-825'440.00</i>	<i>55'300.00</i>
Produits épurés	26'535'951.00	27'723'050.00	-1'187'099.00

L'exercice 2026 présente une diminution des produits s'élevant à CHF 1'590'399.-, ou une diminution de CHF 1'187'099.- de produits dits « courants » par rapport au budget 2025.

De manière analogue au commentaire formulé au chapitre 3 « Charges par nature », la forte diminution des produits s'explique principalement par les natures comptables 42, 43 et 46, pour un montant total de CHF 1'240'769.-. Les montants les plus significatifs sont détaillés dans le sous-chapitre correspondant à chaque nature comptable dans la suite du document.

6.1 Centre par nature 40 – Impôts

Cette année, nous observons une augmentation légère de CHF 77'100.- par rapport au budget de l'année 2025. Cette légère augmentation indique une possible stagnation des revenus issus des impôts, voire une baisse probable selon nos prévisions au moment de la rédaction de ce préavis. Ce constat renforce la prévision d'une baisse des revenus fiscaux, déjà constatée dès l'exercice 2023.

De manière similaire aux exercices budgétaires précédents, nous avons appliqué une pondération différente aux éléments de calcul des impôts non conjoncturels. Concrètement, nous avons attribué un poids de 1 à l'exercice N-3 (soit 2022), un poids de 2 à l'exercice N-2 (2023), et un poids de 3 à l'exercice N-1 (2024). Pour l'impôt sur le revenu uniquement, cette moyenne pondérée a ensuite été ajustée en fonction du nombre d'habitants prévus pour 2026.

Le tableau de la page suivante présente les différents produits d'impôts attendus.

Produits d'impôts					
N°	Concerne	Budget 2026	Budget 2025	Diff. Bu 26/25	Comptes 2024
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts (<i>charge</i>)	127'900.00	73'871.00	54'029.00	238'544.39
4001	Impôt sur le revenu	12'482'000.00	12'498'000.00	-16'000.00	14'083'347.13
4002	Impôt sur la fortune	1'994'000.00	2'054'000.00	-60'000.00	1'965'627.72
4003	Impôt à la source	116'000.00	107'000.00	9'000.00	117'418.20
4004	Impôt spécial des étrangers	60'700.00	60'300.00	400.00	69'916.43
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	410'000.00	274'600.00	135'400.00	538'963.85
4012	Impôt sur le capital des sociétés	19'500.00	18'500.00	1'000.00	20'906.25
4013	Impôt compl. sur les immeubles	47'000.00	39'800.00	7'200.00	52'887.00
	Total des impôts liés au coefficient	15'257'100.00	15'126'071.00	131'029.00	17'087'610.97
4020	<i>Impôt foncier (normalisé à 100%)</i>	<i>1'057'333.33</i>	<i>1'007'800.00</i>	<i>49'533.33</i>	<i>1'057'911.30</i>
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'586'000.00	1'511'700.00	74'300.00	1'586'866.95
4040	Impôt sur droit de mutation	611'300.00	689'700.00	-78'400.00	585'948.50
4050	Impôt sur les successions et donations	87'000.00	84'400.00	2'600.00	80'188.00
4061	Impôt sur les chiens	27'300.00	25'700.00	1'600.00	28'750.00
4062	Taxe sur les divertissements	0.00	0.00	0.00	150.00
4090	Impôt récupéré après défalcation	0.00	0.00	0.00	86'625.92
4101	Impôt sur les patentes	8'000.00	8'800.00	-800.00	8'472.35
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine fin.	183'300.00	183'900.00	-600.00	567'726.50
4411	Impôt sur les gains immobiliers	559'200.00	594'500.00	-35'300.00	607'588.75
4510	Compensation RFFA prévue	100'870.00	87'000.00	13'870.00	61'890.39
	Total général	18'420'070.00	18'311'771.00	108'299.00	20'701'818.33
<i>* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt</i>					

Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du présent budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue.

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2019	3'773	187'775.00	49.77
2020	3'756	212'446.00	56.56
2021	3'871	215'436.00	55.65
2022	3'835	233'671.00	60.93
2023	3'896	216'786.12	55.64
2024	3'922	246'930.40	62.96
2025 (prévisionnel)	3'938	204'477.68	51.92
2026 (prévisionnel)	4'050	211'334.36	52.18

La valeur du point d'impôt péréquatif prévisionnel 2026 est issue du fichier des acomptes péréquatifs **2026** remis par le canton (« revenu fiscal standardisé » divisé par le taux d'imposition). Pour rappel, ce fichier se base sur les produits d'impôts constatés en **2024** dans nos comptes. Dans la mesure où notre approche budgétaire diffère de celle du canton, un écart est constaté entre le point d'impôt prévisionnel du canton et celui qui peut se calculer sur la base de nos états budgétés dans le tableau de la page 13.

6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature montre une baisse de CHF 128'925.- par rapport au budget 2025, principalement due à la révision à la baisse des loyers appliqués aux locaux occupés par les UAPE pour un montant de CHF 125'916.-. Ces nouveaux loyers seront désormais facturés à la FEJ et inclus dans le total des coûts des structures, refacturés par la fondation à la Commune au travers d'une contribution communale au frais de fonctionnement de cette dernière.

6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Cette nature enregistre une diminution de CHF 563'424.- par rapport au précédent budget. Cette baisse significative s'explique par le transfert, dès 2026, de la facturation des prestations du Centre de vie enfantine à la FEJ.

A partir de 2026, la fondation se chargera de facturer directement les parents pour leurs contributions aux frais du CVE. Dorénavant, la Commune versera à la FEJ le montant nécessaire à la couverture du solde résiduel des coûts des structures

6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature prévoit une diminution de CHF 35'300.- par rapport au budget 2025, qui s'explique par une diminution attendue des impôts sur les gains immobiliers.

6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Une légère augmentation de CHF 12'670.- est attendue dans les produits de cette nature par rapport au budget 2025. Cette variation mineure résulte de fluctuations à la hausse et à la baisse des revenus enregistrés dans différentes natures comptables à six positions.

Les principales variations sont les suivantes : une diminution de CHF 110'900.- du retour de la péréquation liée au trafic urbain - Transport Lausannois, ainsi qu'une baisse de CHF 14'200.- due à la réduction du nombre d'élèves enclassés à Belmont-sur-Lausanne mais domiciliés en dehors du territoire de la Commune. A l'inverse, plusieurs augmentations viennent compenser partiellement ces baisses : une hausse de CHF 70'000.- liée à l'entretien des forêts privées, entièrement subventionnées par le Canton ; une augmentation de CHF 36'900.- du retour de la péréquation sur les impôts conjoncturels et un montant de CHF 18'000.- représentant 60% de la participation cantonale aux charges d'étude et d'entretien des berges du Flonzel secteur Ecaravez.

Le solde de la différence provient de variations de moindre importance.

6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

Cette nature présente une forte diminution de CHF 548'420.- par rapport au budget 2025.

Cette diminution s'explique exclusivement par le fait que, dès 2026, la participation de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) aux frais du Centre de vie enfantine (CVE) sera versée directement à la Fondation de l'enfance et jeunesse (FEJ).

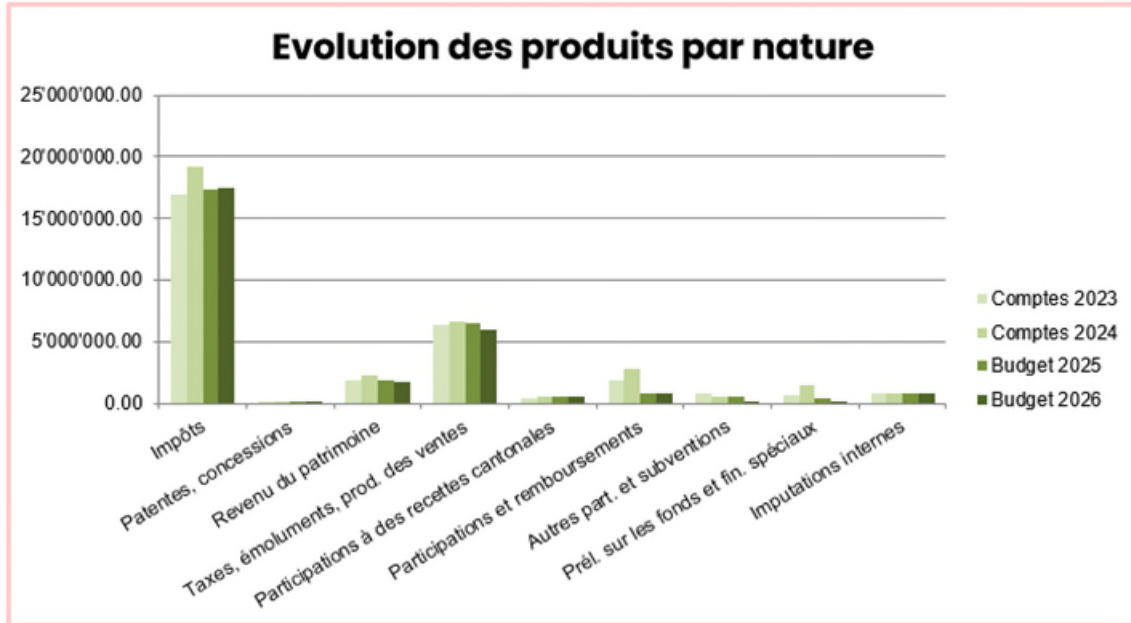
6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une diminution de CHF 348'000.- par rapport au budget 2025. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant des domaines autoporteurs (eau ou électricité). Sa variation n'appelle aucun commentaire particulier.

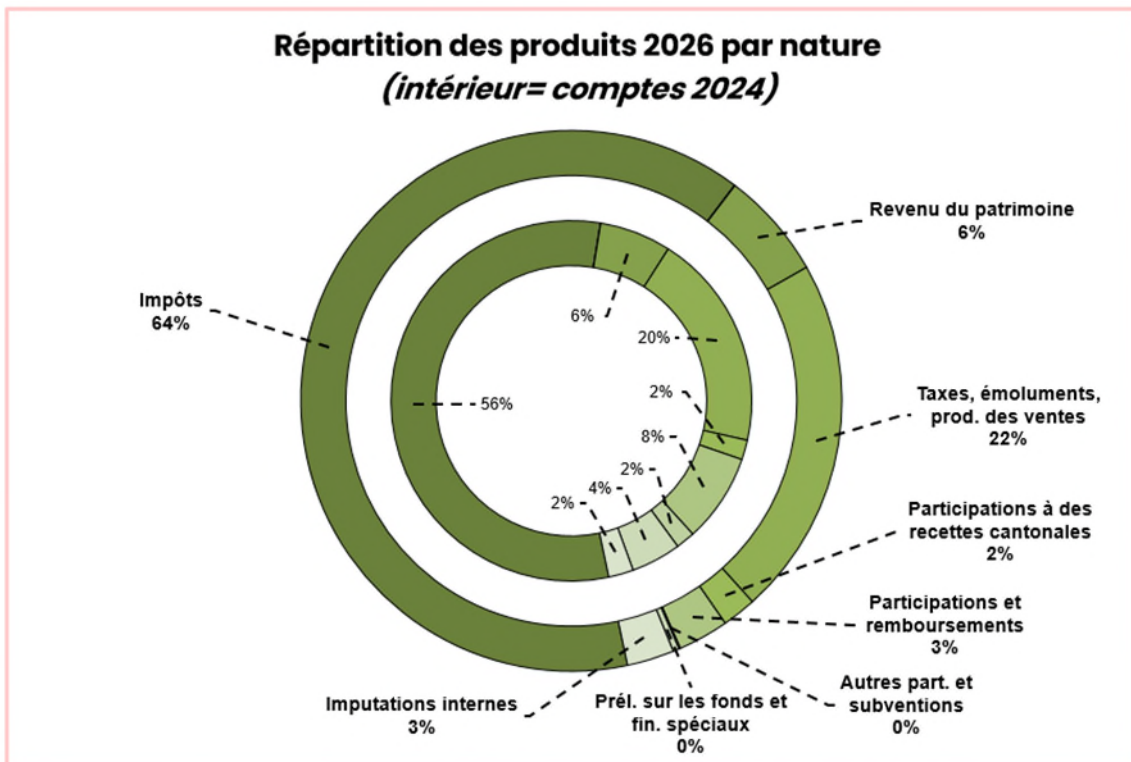
6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2026. S'agissant de transferts d'imputation entre les services, la même somme figure également en charges. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

7 Évolution des produits par nature



8 Répartition des produits par nature



9 Investissements

Dans la continuité du préavis « Budget 2025 », les investissements sont présentés dans deux rubriques distinctes. Si l'intérêt premier de ce chapitre est d'estimer le besoin en liquidités pour l'exercice à venir, il convient de traiter séparément les investissements qui sont inscrits au budget, tout comme leur transfert au bilan, et les investissements qui seront traités de manière annexe au présent budget. Cette manière de faire découle d'une recommandation de notre organe de révision au sujet de l'application du Règlement sur la comptabilité des communes, et notamment l'obligation de faire voter un crédit d'investissement spécifique à chaque investissement présenté dans le budget. Pour cette raison, les conclusions de la rubrique 15 éponyme ont été adaptées en conséquence.

La notion d'investissement abordée ici découle de la présence au budget de charges d'investissement d'une part, mais plus spécifiquement de l'inscription de leur activation dans le même budget (compte 4390.xx), qui implique dès lors une politique d'amortissement et la nécessité d'obtenir un vote sur ses modalités.

9.1 Investissements prévus au budget

L'inscription au budget de fonctionnement de certains investissements, tels que ceux présentés dans le tableau ci-après, permettra à la commune de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour réaliser les différentes acquisitions et travaux liés à la poursuite de ses tâches publiques.

Investissements compris dans le budget				
Objet	Comptes (budget)	Annuités amort.	Compte amort.	Montant
Renouv. des infrastructures centrales réseau IT	190.311x.xx	5	190.331x.xx	110'800.00
Ext. réseau épuration - Collecteurs EC / EU	460.314x.xx	40	460.331x.xx	50'000.00
Ext. réseau eau - Nouvelles prises d'eau	811.314x.xx	40	811.331x.xx	12'000.00
Investissements réseau électrique	820.314x.xx	40	820.331x.xx	290'000.00
				462'800.00

9.2 Investissements hors budget – préavis

Le tableau de la page suivante illustre, d'une part, les préavis d'investissement déjà votés et en cours de réalisation, avec les dépenses prévues en 2026, et, d'autre part, les intentions de préavis avec des dépenses également envisagées en 2026. L'ensemble de ces dépenses n'étant pas incluses dans le présent budget 2026.

Contrairement aux préavis déjà votés, les montants relatifs aux intentions de futurs préavis restent estimatifs et ne seront définitivement arrêtés qu'au moment de l'élaboration des documents accompagnant la demande de crédit. Une fois ces préavis adoptés par la Municipalité, ils seront soumis au Conseil communal pour approbation.

Investissements prévus hors budget - préavis		
Objet	Montant du crédit	Tranche 2026
Déplacement Poste de Malavaux - préavis 02/2023	970'000.00	580'000.00
Mise en place compteurs eau à télérelevé - préavis 04/2024	474'000.00	254'000.00
STEP - Participation aux études - préavis 05/2024	1'250'250.00	500'000.00
Mise en place compteurs électricité à télérelevé - préavis 06/2024	1'312'000.00	762'000.00
Etude - Rénovation et création de places de jeux - préavis 02/2025	90'000.00	40'000.00
Remplacement conduites eaux claires route de la Cêrèce - préavis 04/2025	715'000.00	115'000.00
Déplacement conduites Arnier III - préavis 08/2025	230'000.00	230'000.00
Travaux de rénovation énergétique du bâtiment Arnier 80 - préavis 10/2025	3'100'000.00	2'000'000.00
Total investissements 2026 - préavis déjà voté	8'141'250.00	4'481'000.00

Rénovation et création de places de jeux - réalisation	1'200'000.00	800'000.00
Rénovation Abribus T.L. Belmont Centre , Blessonney	250'000.00	250'000.00
Réaménagement RC773 devant arrêt Grand Champs	1'000'000.00	500'000.00
Etudes rénovation centre administratif et collège	350'000.00	350'000.00
Travaux chemin de la Mouette (selon PI)	2'000'000.00	1'400'000.00
Credit cadre entretien des routes	600'000.00	150'000.00
Crédit cadre entretien conduites d'eau	400'000.00	100'000.00
Crédit cadre entretien conduites d'assainissement	300'000.00	75'000.00
Crédit cadre entretien service électrique	300'000.00	75'000.00
Transformations CVE Moussaillons	1'270'000.00	600'000.00
Pergola Auberge	100'000.00	100'000.00
Total investissements 2026 - préavis à voter	7'770'000.00	4'400'000.00

Conformément aux deux tableaux qui précèdent, un montant de CHF 9'343'800.- (somme de CHF 462'800.- et CHF 8'881'000.-) est à considérer dans le besoin en liquidités de l'exercice (voir rubrique 10 « Autofinancement »).

Au regard de la situation économique actuelle et à venir, la Municipalité devra prioriser ses futurs investissements en se concentrant d'abord sur les éléments jugés les plus importants. Elle n'exclut d'ailleurs pas de reporter certains projets à la prochaine législature.

10 Autofinancement

Pour l'exercice à venir, une marge d'autofinancement de **CHF 1'020'208.-** est supputée. Au budget 2025, ce montant était de CHF 1'554'590.-.

Autofinancement				
	Budget 2026	Budget 2025	Diff. Bu 26/25	Comptes 2024
Excédent de revenus ou charges	-1'384'229.60	-597'300.00	-786'929.60	-547'621.42
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (331 & 332)	1'576'845.00	1'512'231.00	64'614.00	1'255'389.50
Attributions aux fonds et financement spéciaux (38)	927'593.00	1'088'159.00	-160'566.00	3'691'459.78
Imputations internes (39)	770'140.00	824'940.00	-54'800.00	766'821.66
./. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-100'000.00	-448'000.00	348'000.00	-1'537'077.96
Imputations internes (49)	-770'140.00	-825'440.00	55'300.00	-766'821.66
	1'020'208.40	1'554'590.00	-534'381.60	2'862'149.90

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie requis par les dépenses de fonctionnement sera couvert par la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice. En revanche, la marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir le besoin en liquidités des investissements prévus, soit **CHF 9'343'800.-** (voir chapitre 9 « Investissements »). Dans cette configuration, la commune devra recourir à des fonds externes pour financer ses investissements.

Par le passé, la Commune a bénéficié d'une marge d'autofinancement supérieure aux attentes. Toutefois, une nette diminution est observée ces dernières années.

Les dépenses prévues en 2026 pour les préavis déjà votés s'élèvent à **CHF 4'481'000.-**, ce qui contraint déjà la Commune à recourir à des fonds extérieurs pour les financer.

À cela s'ajoutent de nouvelles intentions d'investissements, avec des dépenses estimées à **CHF 4'400'000.-** en 2026, portant ainsi le total des investissements prévus pour l'année 2026 à **CHF 8'881'000.-**.

Face à ce niveau d'investissements, les finances communales atteignent un point sensible, nécessitant une planification rigoureuse tant au niveau du fonctionnement que des investissements, ainsi qu'une évaluation approfondie du niveau d'endettement acceptable.

Cette analyse sera faite l'année prochaine à l'occasion du changement de législature, lors de l'élaboration du préavis d'intention sur le plan des investissements de la législature 2026-2031 et le préavis de fixation du plafond d'endettement et cautionnement pour les années 2026-2031.

Ce travail d'analyse doit également prendre en compte les oscillations possibles des taux d'intérêt. Actuellement, nos estimations de taux d'intérêt sont fixées à 1.5% par an, et leur impact sur les comptes communaux au moment du recours à des fonds externes n'est pas à négliger, afin d'envisager la suite de manière sereine.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2026 Budget (méthode Etat VD)	1'020'208.40	9'343'800.00	10.9%
2025 Budget (méthode Etat VD)	1'554'590.00	7'609'750.00	20.4%
2024 (méthode Etat VD)	2'862'149.90	706'400.00	405.2%
2023 (méthode Etat VD)	3'135'112.42	2'495'986.68	125.6%
2022 (méthode Etat VD)	3'118'813.71	2'277'277.21	137.0%
2021 (méthode Etat VD)	4'124'624.02	1'643'012.65	251.0%
2020 (méthode Etat VD)	4'313'859.71	303'001.25	1423.7%
Moyenne	2'875'622.59	3'482'746.83	82.57%

Comme le montre le tableau ci-dessus, le degré de couverture des investissements sera inférieur à 100 % pour l'exercice à venir. Le même ratio, effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets, présente un degré moyen de couverture de 82.57% pour les sept derniers exercices (y compris les prévisions 2025 et 2026)

Même si cette appréciation, fondée sur une moyenne, reste sensible à la volatilité des résultats comptables, la tendance observée est clairement à la baisse. Cela permet d'ores et déjà d'affirmer que la Commune manquera de liquidités pour financer les préavis déjà votés. À cela s'ajoutent les intentions de préavis, dont il conviendra également de tenir compte dans la planification financière à court, moyen et long terme.

11 Endettement

L'endettement prévu au 31.12.2025 est de CHF 23'785'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 24'580'000.- au 31.12.2024. Sans recours à des emprunts supplémentaires pour couvrir les investissements 2026, la dette pourrait être ramenée à **CHF 23'490'000.-**, après l'amortissement de deux tranches d'emprunts de CHF 175'000.- et CHF 120'000.-.

Il paraît utile de rappeler ici qu'au 31.12.2020, ce même endettement s'élevait à CHF 29'760'000.-, traduisant ainsi une diminution de CHF 5'180'000.- en quatre années.

Le tableau ci-dessous présente la situation prévisionnelle d'endettement si la Commune était en mesure de couvrir l'ensemble de ses besoins en liquidités nécessaires aux investissements.

Endettement						
Bilan	Emprunt	Intérêt annuel	Sàn 01.01.26	Débit	Crédit	31.12.2026
9221.45.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.5 MIO - 2.20% - 12-32	33'000.00	1'500'000.00			1'500'000.00
9221.47.00	CREDIT SUISSE - 7 MIOS - 2.6% - 12-42	129'725.00	4'725'000.00	175'000.00	0.00	4'550'000.00
9221.48.00	POSTFINANCE - 6 MIOS - 2.49% - 13-33	119'532.00	4'560'000.00	120'000.00	0.00	4'440'000.00
9221.54.00	POSTFINANCE - 1M - 0.25% - 20 - 26	2'500.00	1'000'000.00			1'000'000.00
9221.55.00	BCV - 3 MIOS - 1.37% - 24-27	41'750.00	3'000'000.00			3'000'000.00
9221.56.00	BCV - 3 MIOS - 1.38% - 24-30	42'050.00	3'000'000.00			3'000'000.00
9221.xx.00	RENOUV. EMPRUNT 6 M ECHU 2025 - Prév. 1.5%	90'000.00	6'000'000.00			6'000'000.00
	Total	458'557.00	23'785'000.00	295'000.00	0.00	23'490'000.00

Cela ne sera toutefois pas le cas et la dette pourrait **augmenter en 2026 d'un montant se situant entre CHF 2 millions et CHF 10 millions**, en fonction du résultat comptable 2025, de la priorisation des préavis envisagés et leur approbation par le Conseil communal, ainsi que de la réalisation de la provision pour arriérés d'impôts de l'ACI.

Pour mémoire, le plafond d'endettement de **CHF 41'000'000.-**, validé pour la législature 2021–2026, ne serait pas dépassé. Toutefois, dans le scénario le plus défavorable, la dette atteindrait tout de même **CHF 33'128'800.-** en 2026.

Précisons enfin que les chiffres affichés représentent ici la dette prévisionnelle **brute**. Pour obtenir l'endettement **net**, il conviendrait de corriger nos emprunts à long terme avec certaines valeurs présentes à l'actif, notamment les disponibilités et les placements éventuels.

Le rapport pourrait ensuite être fait au nombre d'habitants. Le calcul n'est pas proposé ici car la valeur des avoirs disponibles au 31.12.2026 (actif du bilan) ne saurait faire l'objet d'une prévision, car trop incertaine. Le calcul de l'endettement net par habitant sera présent dans le préavis de la clôture des comptes 2025.

11.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette à l'aide de la marge d'autofinancement. Notons que la version usuelle de ce ratio considère la **dette nette** et son rapport à la marge d'autofinancement. Pour les raisons évoquées ci-dessus, il n'est pas possible d'évaluer aujourd'hui les montants à soustraire de la dette brute pour obtenir un montant net. Le calcul proposé ici tient alors compte de **l'endettement brut** menant, par conséquent, à un résultat plus pessimiste que la réalité. Il se présente ainsi pour l'exercice 2026.

Scénario sans augmentation de la dette :

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{MA}} = \frac{23'490'000.00}{1'020'208.40} = \mathbf{23.02 \text{ années}}$$

Scénario avec augmentation de la dette à CHF 10 millions :

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{MA}} = \frac{33'490'000.00}{1'020'208.40} = \mathbf{32.83 \text{ années}}$$

Dans le **premier scénario**, la Commune mettrait **plus de 23 ans** à rembourser intégralement sa dette à l'aide de sa marge d'autofinancement, ce qui **respecte le principe d'équité intergénérationnelle**.

Dans le **second scénario**, ce délai atteindrait **32,83 ans**, ce qui **ne permettrait plus de respecter ce principe**, les générations futures assumant alors une part de la charge financière.

Ce principe, qui fixe la durée d'une génération à 30 ans, permet de mesurer la charge léguée aux générations futures. Cependant, la forte variation de la marge d'autofinancement rend la valeur de ce ratio peu fiable. Ce calcul sera également réalisé à la clôture des comptes afin de présenter un ratio reposant sur des chiffres effectifs.

Il convient de mentionner qu'une augmentation de la dette de CHF 10 millions sur un seul exercice entraînerait une charge d'intérêts supplémentaires de CHF 150'000.- par an, sur la base d'un taux estimé à 1.5% par an, impactant ainsi le budget de fonctionnement. Cela pénaliserait encore davantage la marge d'autofinancement de la commune. Dans cette hypothèse, des mesures d'assainissement financier pourraient être nécessaires.

Face à la diminution constante de la marge d'auto-financement ces dernières années, la Municipalité poursuit ses efforts pour maintenir l'équilibre financier entre les charges d'exploitation, la priorisation des investissements et la gestion de la dette.

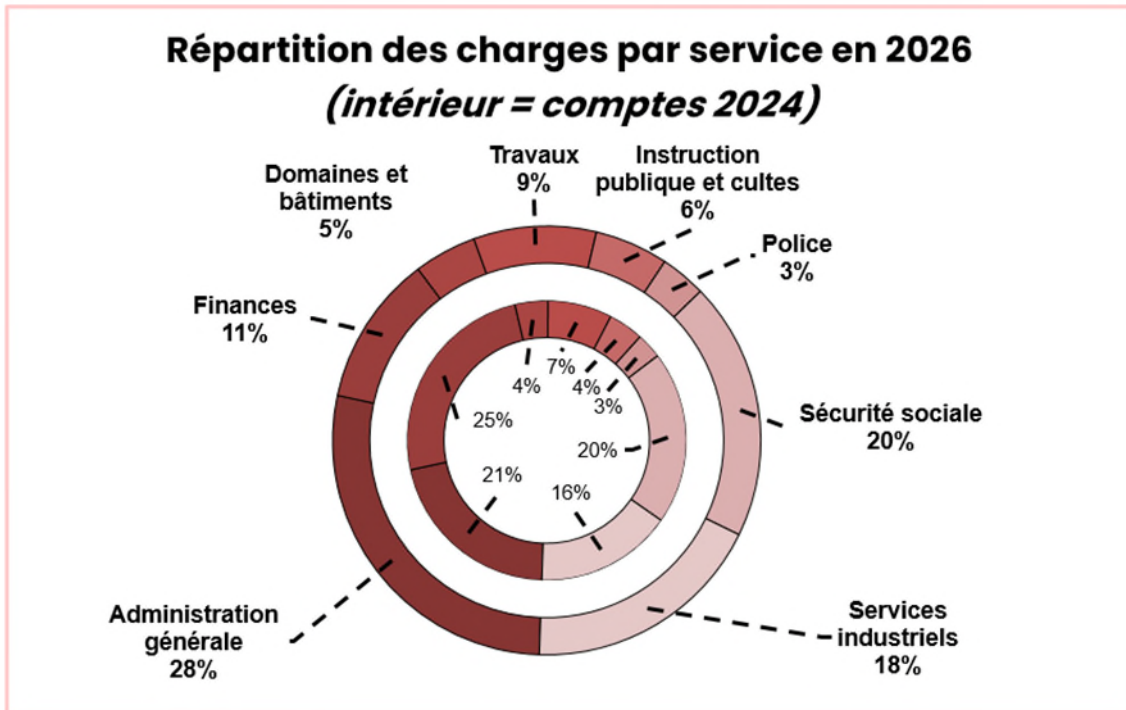
12 Charges et produits par service

Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service ;

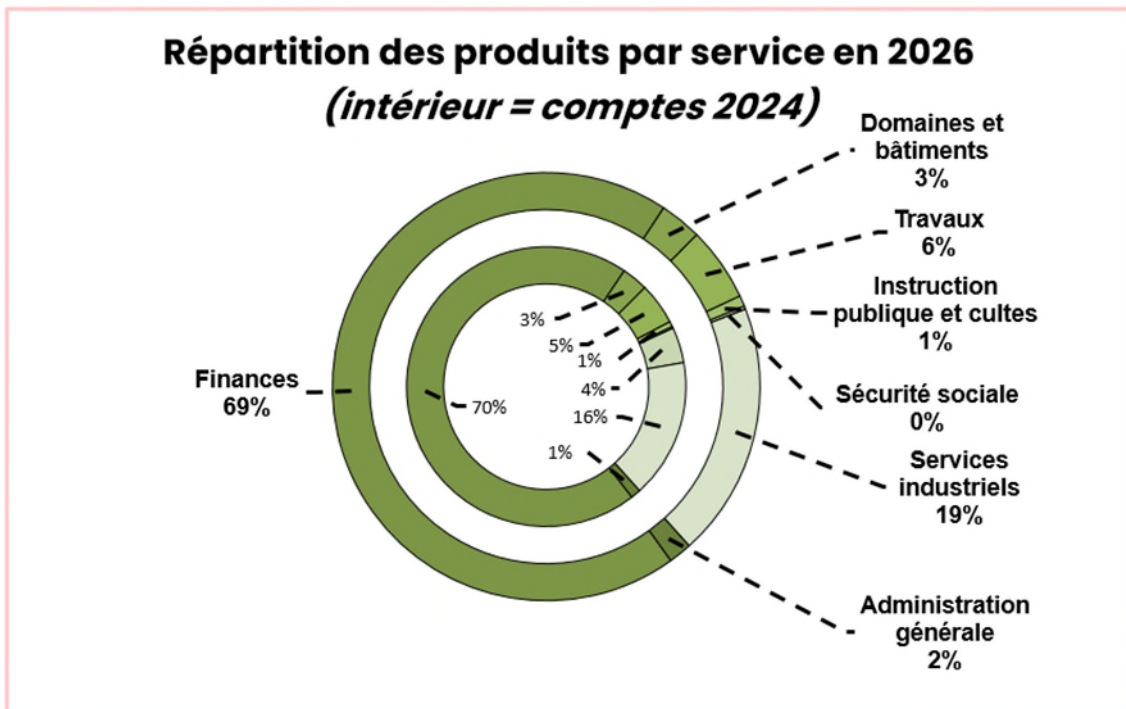
Charges et produits par service		Budget 2026			Budget 2025		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent
1.00	Administration générale	8'008'524.60	487'200.00	-7'521'324.60	7'467'600.00	431'200.00	-7'036'400.00
2.00	Finances	3'271'857.00	18'951'906.00	15'680'049.00	3'028'861.00	18'943'035.00	15'914'174.00
3.00	Domaines et bâtiments	1'363'829.00	869'834.00	-493'995.00	1'532'978.00	960'650.00	-572'328.00
4.00	Travaux	2'667'604.00	1'536'431.00	-1'131'173.00	2'950'422.00	1'740'865.00	-1'209'557.00
5.00	Instruction publique et cultes	1'599'966.00	225'580.00	-1'374'386.00	1'547'583.00	263'080.00	-1'284'503.00
6.00	Police	995'400.00	65'300.00	-930'100.00	990'400.00	63'000.00	-927'400.00
7.00	Sécurité sociale	5'613'300.00	0.00	-5'613'300.00	6'815'206.00	1'333'920.00	-5'481'286.00
8.00	Services industriels	5'269'840.00	5'269'840.00	0.00	5'260'740.00	5'260'740.00	0.00
				-1'384'229.60			-597'300.00

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le-la lecteur-riche est invité-e à se référer au Recueil des remarques.

12.1 Répartition des charges par service



12.2 Répartition des produits par service



13 Résultat

Le déficit prévu de l'exercice 2026 se monte à CHF 1'384'230.-. Son impact est illustré par le tableau suivant :

Résultat	
	Montants
Solde compte Capital au 01.01.2025	1'820'935.96
Solde Réserve issue de politique budgétaire au 01.01.2025	608'754.84
Sous total	2'429'690.80
J. Prélèvement du déficit 2025 budgétisé	-597'300.00
Solde estimé Capital + Réserve au 31.12.2025	1'832'390.80
J. Prélèvement du déficit 2026 budgétisé	-1'384'229.60
Solde estimé Capital + Réserve au 31.12.2026	448'161.20

D'un point de vue comptable, le déficit prévu sera couvert par le solde présent dans le compte Réserve issue de politique budgétaire et dans le compte Capital. Cette situation traduit la capacité de la commune à absorber les fluctuations entre exercices au moyen de ses fonds propres, sous réserve toutefois de l'impact réel du résultat de l'exercice 2025, qui pourrait différer des prévisions, dans la mesure où il s'agit de chiffres articulés dans le cadre de budgets uniquement.

14 Propos conclusifs

L'élaboration du budget 2026 a représenté un travail délicat, en raison du déficit prévisionnel important présenté au Conseil Communal. A ce stade, il est déjà possible d'affirmer que la Municipalité sera confrontée, à moyen terme, à des importants choix entre l'évolution des charges de la commune, le rythme des investissements et le niveau d'endettement. Indubitablement la priorisation des investissements sera essentielle.

Le présent budget affiche un déficit attendu de CHF 1'384'229.60, comprenant notamment une hausse de près de CHF 500'000.- liées à l'augmentation des charges péréquatives et du déficit des transports en commun. Il reflète la difficulté rencontrée par l'exécutif pour concilier les prévisions des revenus fiscaux attendus en 2026 avec les charges indispensables à la bonne exécution des missions publiques, sans pouvoir intégrer à ce stade ni les revenus liés aux projets de nouveaux logements sur le territoire communal, ni l'extourne des provisions faites pour des arriérés d'impôts contestés par les contribuables. À cela s'ajoute l'incertitude de la charge péréquative définitive pour l'exercice 2025, laquelle ne sera communiquée par le Canton qu'en 2026. La situation exacte ne pourra ainsi être établie qu'après le bouclage de l'exercice concerné.

Par ailleurs, un changement important aura lieu en 2026 pour l'administration communale, le Conseil communal et ses commissions : la préparation du budget 2027 selon le Modèle comptable harmonisé II (MCH2). Cette transition, déjà expérimentée par d'autres communes, impliquera une charge de travail importante ainsi qu'une adaptation significative des pratiques internes et des outils comptables et financiers.

La Municipalité est consciente des exigences légales liées à cette réforme et des adaptations significatives qu'elle impliquera.

En gardant à l'esprit les étapes inscrites dans son plan d'investissement et la rénovation de ses diverses infrastructures et aménagements, la Municipalité prévoit de dépenser la somme de **CHF 9'343'800.-** au titre d'investissements (voir rubrique 9 « Investissements » sur ce sujet). Ce montant demeure nettement supérieur **à la marge d'autofinancement prévue**, laquelle devrait s'élever à **CHF 1'020'208.40** en 2026. Dans ce contexte, il sera indispensable de faire des choix en fonction des priorités absolument nécessaires et de reporter les projets non urgents.

La distinction entre les investissements inscrits au budget et ceux présentés au Conseil communal par le biais de préavis durant l'année 2026 est obligatoire. En effet, les investissements prévus au budget constituent également des crédits d'investissements supplémentaires au présent préavis, qui doivent donc faire l'objet d'un vote dans ses conclusions.

Sous réserve d'un résultat 2025 conforme aux prévisions (CHF 597'300.- d'excédent de charges), le déficit du budget 2026 devra être couvert par le prélèvement à la fois sur la « Réserve issue de politique budgétaire », et sur le compte « Capital ». Un point de situation à ce sujet sera présenté dans le préavis relatifs au bouclage des comptes de l'exercice 2025.

En 2026, la Municipalité surveillera ces indicateurs incitant à la prudence, notamment dans la gestion des ressources communales. Elle veillera à préserver l'équilibre financier à court, moyen et long terme, ainsi que le bien-être des administré·e·s.

15 Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 11/2025 du 7 octobre 2025 « Budget 2026 »,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le budget communal pour l'exercice 2026, tel que présenté ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 462'800.- selon détails et modalités évoqués à la rubrique 9.1 « Investissements prévus au budget »

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique
Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2025.

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Nathalie Greiner



Le Secrétaire


Grégoire Vagnières

Annexes :

dans le présent préavis :
documents à part :

Fiche technique péréquation
Budget 2026
Recueil des remarques

16 Fiche technique péréquation

2026	
Commune :	N° OFS 5581
	Montant en CHF
Péréquation des ressources (R)	1'545'101
Solidarité principale	1'691'974
Dotation minimale	0
Prélèvements conjoncturels	-146'873
Péréquation des besoins structurels (B)	-41'835
Compensation "surface productive"	0
Compensation "population en altitude"	-41'835
Compensation "élèves pondérés"	0
Compensation des charges particulières des villes (V)	426'153
Couche population	839'262
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	-413'109
Compensation transitoire (C)	0
=====	
Total Péréquation (R + B + V + C)	1'929'419
Participation à la cohésion sociale	3'859'068
Facture policière	120'923
Socle sécuritaire commun	120'923
Part des communes délégatrices	0
Total péréquation et factures cantonales	5'909'410

Source = Canton VD